

Travaux de Mise en conformité du stade municipal « Jean Barreteau » à Lavardac – Demande de subvention au titre de la DETR – Exercice budgétaire 2026

Le Maire de Lavardac

Le maire de la commune de Lavardac,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 01-2020 en date du 22 juillet 2020, visée le 24 juillet 2020 par la Préfecture de Lot et Garonne, portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

DECIDE

N° De-04-2026

Article 1 – La décision n° De-01-2026 est retirée.

Article 2 – de formuler une demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026 pour les travaux de mise en conformité du stade municipal de Lavardac avec la rénovation des mains courantes du terrain d'honneur et le remplacement du système Eau chaude sanitaire, du réseau de plomberie et du réseau électrique du local.

Article – le plan de financement est le suivant :

Projet	Coût projet HT	
Fourniture et pose main courante et ouvrants – terrain d'honneur Rugby	50 666,00 €	
Travaux ECS-plomberie-Electricité	105 190,00 €	
	155 856,00 €	
Financeurs		Taux
Agence Nationale du Sport (Mains courantes)	25 333,00 €	50 % (mains courantes)
ETAT – DETR (ECS-Plomberie-Electricité)	62 342,40 €	40 %
Département Lot et Garonne – FACIL	38 964,00 €	25 %
Commune de LAVARDAC	29 216,60 €	
	155 856,00 €	

Article 4 – Ampliation de cette décision sera transmise à M. le Receveur Municipal. La présente décision sera affichée et publiée en Mairie, et fera l'objet d'une communication à la plus proche séance du Conseil Municipal.

Lavardac, le 12 mars 2026

Le Maire,

Ludovic BIASOTTO

